



F.F.B.M.P. Namur



14ème Escapade Philanthropique Reumonjoie Marche Provinciale du mardi 7 avril 2020 organisée par le Comité Provincial de Namur.

Le mardi 07 avril 2020, de 09 h 00 à 16 h, **Le Comité Provincial de Namur** vous invite au départ de l'EPS Reumonjoie, Chemin de Reumont 135, 5020 **Malonne** à l'occasion de la marche philanthropique annuelle.

Cette marche est patronnée par la
Fédération Francophone Belge de Marches Populaires

Rappel important : Il est obligatoire de tenir les chiens en laisse tout au long des circuits.



3 distances au départ de l'EPS Reumonjoie.

Contrôle ou point de ravitaillement à la Chapelle du Gros Buisson.

5 km = 3,8 km (contrôle), retour 1,5 km = 5,300 km.

8 km = 3,8 km (contrôle), 2,8 km pour boucle 1 (contrôle), retour 1,5 km = **8,100 km**.

13 km = 3,8 km (contrôle), 2,8 km pour boucle 1 (contrôle), 5,2 km pour boucle 2 (contrôle), retour 1,5 km = **13,300 km**.



Suite >>>>>>

Descriptif des rues et chemins qui seront empruntés.

Départ pour les 5, 8 et 13 km par le chemin de Reumont, le Chemin des Campagnes, Route de la Navinne, Les Marlares, le sentier 145 puis le 146, le Chemin des trois Fortins, le sentier 145 et traversent l'avenue de la Vecquée pour arriver à « La Chapelle du Gros Buisson ». **Ravitaillement**

1) De cet endroit, les 5 km prennent le Chemin de Reumont pour retourner à la salle du départ.

2) Boucle 1 pour les 8 et 13 km traversent l'avenue de la Vecquée pour aller chercher les sentiers 146, I6, I8 ,le Chemin du Cabaca ou chemin 25, puis le sentier I7, la rue des Camps, puis la suite du chemin 25, le sentier I12, rue du Coin, le chemin 33, puis le chemin des Trois Fortins , le sentier 145 et traversent l'avenue de la Vecquée pour arriver à « La Chapelle du Gros Buisson ». **Ravitaillement**

3) De cet endroit, les 8 km prennent le Chemin de Reumont pour retourner à la salle du départ.

4) Boucle 2 pour les 13 km prennent aussi le chemin de Reumont mais ils vont tourner à gauche pour le sentier 134, puis Sous-la-Grange, Chemin de la Maie – È l'Maî2, le sentier 133, le Chemin de la Roche, le Chemin des Bancs, rue Bourgmestre Fernand Colon, le sentier 111, rue du Petit Bois, rue de Manstée, route d'Insepré, Beau Champ, Sentiers I14, 104 et 130 et arrivent à l'avenue de la Vecquée qu'ils vont traverser au passage pour les piétons après avoir passé la rue d'Insepré. Ils vont tourner à droite rue Lambert-Joseph Lambillon, rue du Broctia, le sentier 140, le chemin 36 et chemin Gribousine, Basse Fontaine, chemin de Wépion, la Fontaine Champ-Hard ou sentier 147, puis la ruelle Marique ou chemin 54, le chemin des Trois Fortins, le sentier 145 et traversent l'avenue de la Vecquée pour arriver à « La Chapelle du Gros Buisson ». **Ravitaillement**

5) De cet endroit, les 13 km prennent le Chemin de Reumont pour retourner à la salle du départ.
Fin de la marche.

De belles vues sur les environs de Malonne, à tout moment le paysage change, de belles maisons en pierre du pays, des chapelles et des endroits calmes et charmants.

Lien pour accéder directement au parcours :

De 5 km <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=984564#map>

De 8 km <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=983555#map>

De 13 km <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=982067#map>

Renseignements :

Marie Anne GRIMAZ, présidente : Tél. 071/77.84.67 – Gsm. 0494/87.07.67

CPNA.president@ffbmp.be – <http://www.namurenmarche.be/malonne-2020-04-07/>

